

Apprendre · Présenter sa candidature · Voter

Élections aux postes du Conseil pour l'Éducation pour 2025

DIRECTIVES RÉGISSANT LA CAMPAGNE

Ces directives comprennent les clauses de la Disposition réglementaire (Chancellor's Regulation - CR) D-130, régissant l'utilisation des bâtiments et des ressources du Département de l'Éducation (Department of Education - DOE) par les candidats à un poste.

À faire

Ci-après vous trouverez quelques exemples d'activités qu'il est permis d'entreprendre pendant votre campagne à titre de stratégie.

- Mettre en place une liste de distribution en sorte que vous puissiez facilement envoyer les matériels de campagne aux groupes d'électeurs potentiels par email, réseau social, et par courrier.
- Créer une adresse e-mail spécifique qui permet de déterminer facilement les documents de communication de votre campagne (par exemple, JohnDoe4CECXX@gmail.com).
- Utiliser vos comptes de réseau social, vos blogs et sites Internet personnels pour promouvoir votre candidature. Cependant, si vous vous identifiez à titre de membre d'un Conseil communautaire et Conseil de la Ville pour l'Éducation (Community & Citywide Education Councils - CCEC) sur votre compte de réseau social, assurez-vous d'y inclure une clause de non-responsabilité indiquant que les vues exprimées ne sont pas vôtres et non plus celles du CCEC dont vous êtes membre.
- Écrire des articles, des éditoriaux ou des blogs aidant à promouvoir vos opinions et connaissances relatives aux questions d'éducation.
- Laisser vos amis et membres de votre famille faire du bénévolat pour vous aider à promouvoir votre campagne.
- Organiser et participer à des rencontres et événements virtuels vous permettant de promouvoir vos idées et donnant aux électeurs potentiels la possibilité de vous poser des questions.
- Distribuer des dépliants et d'autres matériels de campagne dans votre voisinage, aux réunions communautaires, aux environs des écoles (pas dans les locaux du DOE), aux parcs et dans d'autres lieux publics où vous pouvez éventuellement trouver des électeurs.



on.nyc.gov/Elections2025



Apprendre · Présenter sa candidature · Voter

Élections aux postes du Conseil pour l'Éducation pour 2025

- Promouvoir votre candidature lors des forums privés ou publics en dehors du DOE, par exemple à l'occasion des réunions de conseil d'administration communautaire, de réunions communautaires du commissariat, et à d'autres événements.
- Apporter des matériels de campagne et les afficher aux manifestations électorales au sein desquelles le DOE peut prendre des sanctions, telles que les Forums de candidats.
- Conserver un dossier (des reçus ou des bordereaux) de l'argent que vous dépensez pour votre campagne (veuillez noter : la CR D-130 demande aux candidats aux postes du CCEC de garder les reçus des dépenses qu'ils font.)

À ne pas faire

Conformément à la CR D-130 et/ou aux règles de conflit d'intérêt de la Ville, il est interdit de procéder aux activités de campagne indiquées ci-après : L'implication dans une activité de campagne interdite peut conduire à une prise de sanctions, en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction, entre autres la formulation d'un avertissement pour demander au candidat de se garder d'adopter une conduite inappropriée, la décision d'un retrait temporaire ou définitif de candidats actuellement membres du CCEC et/ou la disqualification de candidats.

À titre de directives supplémentaires, nous avons donné quelques exemples pour illustrer les activités de campagne interdites.

- **N'utilisez pas** les coordonnées ou les listes de diffusion obtenues d'un employé du DOE ou en raison de votre rôle de leader de parent au sein du DOE que vous avez joué dans le passé ou dont vous jouissez actuellement.

Exemple :

- *Le président d'une Association de parents et d'enseignants (Parents-teachers' Association - PTA) utilisant la liste de coordonnées dont il s'est procuré vu qu'il a un accès tout particulier aux coordonnées des parents en tant que membres du conseil exécutif de la PTA.*
- **Veuillez ne pas** afficher l'expérience professionnelle ou d'autres matériels vous identifiant comme un candidat, ou mener des campagnes sur les espaces virtuelles soutenues par le DOE [telles que les réunions de la PA/PTA, des Conseils de présidents, de l'équipe de leadership scolaire (SLT), du Conseil consultatif des



on.nyc.gov/Elections2025



Apprendre · Présenter sa candidature · Voter

Élections aux postes du Conseil pour l'Éducation pour 2025

parents (PAC) Titre I, du Conseil consultatif des parents du District (DPAC), du Conseil consultatif des parents auprès du Chancelier (CPAC), et du CCEC] sauf pour les forums de candidats au cours desquels le DOE peut prendre des sanctions, notamment pour les réunions de groupes de parents auxquelles tous les candidats sont invités.

Exemples :

- *Encourageant les participants à voter pour vous ou d'autres candidats au cours de la réunion mensuelle du CCEC, ou les décourageant à voter pour certains candidats.*
- *Affichant un arrière-plan sur votre écran de Zoom ou à une réunion de la PA/PTA sur plateforme virtuelle vous identifiant en tant que candidat à un poste du CCEC.*
- *Demandant ou encourageant des personnes autres que les candidats aux postes du CCEC qui ont participé à une réunion soutenue par le DOE sur une plateforme virtuelle à afficher sur leur écran un arrière-plan ou d'autres matériels à l'appui de votre candidature.*
- **N'utilisez pas** votre titre officiel ou votre poste à titre de membre ou fonctionnaire d'un CEC pour affecter ou influencer les résultats des élections d'un CCEC, ou obtenir tout avantage lié à toutes les activités de campagne d'un CCEC.

Exemples :

- *En vous identifiant à titre de membre d'un CCEC lorsque vous posez des affiches sur la page de groupe Facebook officielle ou informelle de la PTA pour exprimer un appui à un candidat du CCEC.*
- *Encourageant les participants à voter pour vous ou d'autres candidats au cours de la réunion mensuelle du CCEC, ou les décourageant à voter pour certains candidats.*
- **N'utilisez pas** les équipements ou les ressources des écoles ou du DOE pour produire des matériels de campagne ou pour les distribuer.
- **N'affichez pas** ou ne distribuez pas des matériels de campagne dans une école ou dans des locaux du DOE, notamment en les expédiant par courrier à la PA/PTA ou à tout autre personne.



on.nyc.gov/Elections2025



Apprendre · Présenter sa candidature · Voter

Élections aux postes du Conseil pour l'Éducation pour 2025

Exemple :

- *Distribuant des matériels de campagne à l'intérieur des bâtiments scolaires ou sur la cour d'une école.*
- *Il est permis de distribuer les matériels de campagne sur les trottoirs publics à l'extérieur des bâtiments scolaires, à condition que cela n'affecte pas l'accès au bâtiment scolaire ou la sortie du bâtiment.*
- **N'**envoyez pas des matériels de campagne à l'adresse email officielle du DOE des organisations de parents.
- **Ne** publiez pas, ou ne demandez pas à quelqu'un de publier des matériels de campagne sur les comptes de médias sociaux ou les sites Internet d'une organisation de parents d'élèves soutenue par le DOE (par exemple, PA/PTA, Conseil des présidents, SLT, PAC Titre I, DPAC, CPAC et CCEC).
- **Ne** demandez pas à un employé du DOE ou à un Assistant administratif du CCEC de distribuer des matériels de campagne en votre nom.
- **Ne** dépensez pas plus de 500 \$ pour votre campagne.
- **Ne** partagez pas des ressources de la campagne avec d'autres candidats, notamment en organisant des événements en commun, en produisant de matériels de campagne en commun ou en donnant des fonds ou offrant des services à d'autres candidats.

Exemple :

- *Trois candidats ont produit en commun une carte postale expédiée par courrier à des électeurs pour les porter à voter pour eux trois. Ce qui leur a coûté en tout 800 dollars. Ce partage de ressources les soustrait à l'interdiction de dépenser plus de 500 dollars pour une campagne.*
- **Ne** sollicitez pas ou n'acceptez pas des contributions à votre campagne ou des dons de toute personne ou organisation, notamment des services tels que les services bancaires ou la publicité par téléphone.
- **Choses à ne pas faire** : solliciter ou accepter des soutiens de comité politique, de responsables d'un/des parti(s) politique(s), y compris de membres actuels d'un CCEC.



on.nyc.gov/Elections2025



Apprendre · Présenter sa candidature · Voter

Élections aux postes du Conseil pour l'Éducation pour 2025

- Au nombre des comités politiques se trouvent les comités d'action politique, les comités formés pour soutenir un candidat en particulier ou des candidats, et des comités constitués par un parti.
- Au nombre des façons d'accepter un soutien on peut inclure sans s'y limiter en «aimant (liking)», «affichant de nouveau le tweet (retweeting) », affichant, ou autrement faisant part de l'appui par e-mail, ou par le biais de votre site web, de vos comptes de réseau social, ou des matériels de campagne

Exemples :

- *Tweeter « merci » pour répondre à un soutien « tweeté » par un comité d'action politique.*
- *Aimer le tweet d'un fonctionnaire élu pour soutenir votre candidature, même sans avoir ajouté un texte.*
- *Afficher un lien sur votre compte de réseau social sur le site web d'un comité d'action politique exprimant un soutien à votre candidature.*

Les plaintes alléguant une violation des directives ou de la CR D-130 indiquées précédemment doivent être soumises à Elections2025@schools.nyc.gov. Ces plaintes seront transmises au bureau approprié et feront l'objet d'enquête en conséquence.

Les candidats ayant été disqualifiés suite à une violation de l'une des règles/directives applicables ou de plusieurs peuvent demander de reconsidérer leur candidature par e-mail à Elections2025@schools.nyc.gov. Le Bureau de l'Avocat général examinera la demande (l'appel) et prendra la décision finale.

